



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal d'urgence de Circulation Temporaire

Route barrée à Hobscheid – rue Hënneschtgaass

En raison des travaux de réaménagement de la rue Hënneschtgaass à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 10 novembre 2020, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : À partir du mercredi, 11 novembre 2020, et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sur la rue Hënneschtgaass à Hobscheid est réglée comme suit :

- Interdiction de toute circulation et tout stationnement depuis le croisement rue Tresch/rue Hënneschtgaass jusqu'au rond-point devant l'école récoce/préscolaire ;
- Interdiction de tout passage de piétons (sauf riverains) depuis le croisement rue Tresch/rue Hënneschtgaass jusqu'au rond-point devant l'école précoce/préscolaire ;
- Déplacement de l'arrêt de bus scolaire situé dans le rond-point devant l'école précoce/préscolaire vers la rue Tresch (devant maison 8) ;
- Interdiction de tout stationnement vis-à-vis de l'arrêt de bus scolaire dans la rue Tresch, ceci le long du trottoir sur environ 25 mètres à la hauteur des maisons no. 16 et 18 ;

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 10 novembre 2020.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre



Paul Reiser

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu